


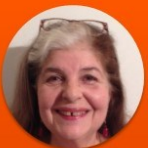
Fédération des entreprises d'insertion Ile de France Rôle et missions

L'équipe de la fédération des entreprises d'insertion Ile de France


La fédération des entreprises d'insertion
Ile de France




Bruno GARCIA
Délégué régional




Sonia BITTON
Déléguée régionale adjointe




Catherine BOUTILLIER
Assistante de direction



Sarah LAMOTHE
Chargée de mission Qualité



Antoine de METZ
Chargé de mission développement des EI



La fédération des entreprises d'insertion Ile de France s'est dotée d'une équipe permanente opérationnelle, permettant de déployer des compétences complémentaires.

Le rôle de la fédération des entreprises d'insertion Ile de France

La fédération des entreprises d'insertion Ile de France a été créée en 1984 par les premiers chefs d'entreprises d'insertion, conscients de la nécessité de se regrouper pour affirmer la spécificité de leur action, mutualiser leurs efforts, et se doter d'une instance médiatrice qui les représente.

La fédération des entreprises d'insertion Ile de France est composée d'entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion conventionnées par l'État.

En 2021, on compte 215 entreprises en Ile de France.

Son Conseil d'Administration s'attache à ce que ses membres représentent tous les départements de la région, afin de prendre en compte l'ensemble des réalités locales.

**L'entreprise d'insertion, c'est avant tout une logique qui repose sur
la viabilité économique d'un projet au service d'un objet social.**

La fédération des entreprises d'insertion Ile de France participe activement à la vie et au développement de la fédération nationale. Son implication sur les chantiers nationaux favorise la mutualisation des actions et des moyens associés au bénéfice de tous.

Le rôle fédérateur de la fédération des entreprises d'insertion Ile de France s'inscrit dans la lutte contre les exclusions par la consolidation de son réseau pour renforcer l'offre d'insertion dans la région et ce, dans le cadre de la charte des Entreprises d'Insertion (page 4) qui garantit le respect des fondements législatifs et la mise en œuvre d'un savoir-faire spécifique.

En qualité de fédération :

- ♦ elle bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle mise à profit au sein des instances auxquelles elle siège : les CDIAE des 8 départements franciliens, certaines commissions régionales...
elle est en mesure d'appréhender dans sa globalité l'environnement politique et économique du réseau qu'elle représente, et d'accompagner l'évolution des entreprises.

Les missions de la fédération des entreprises d'insertion Ile de France

- ◆ Être le porte-parole et le partenaire pour le développement de l'insertion par l'économique vis à vis des services de l'État, des collectivités territoriales des réseaux d'acteurs impliqués dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique.
- ◆ Assurer une plateforme technique permanente répondant aux besoins des entreprises d'insertion.
- ◆ Animer le réseau par des rencontres d'information et de formation.
- ◆ Faciliter la connaissance et la cohésion entre entreprises d'un département dans le but d'optimiser les parcours d'insertion.
- ◆ Négocier des partenariats avec des acteurs économiques ou sociaux bénéficiant directement aux salariés en insertion : mutuelle santé...
- ◆ Promouvoir la professionnalisation du réseau et de ses membres
 - ◇ Formation des personnels permanents par la mobilisation des outils de la fédération nationale, ainsi que des organismes professionnels identifiés en région Ile de France.
 - ◇ Formation de futurs dirigeants de Structures d'Insertion par l'Activité Économique, par le biais d'interventions dans des cycles universitaires ou de formation continue.
 - ◇ Favoriser les conditions d'entrée des structures dans la démarche de certification de leurs pratiques sociales (label RSEi délivré par l'AFNOR).
- ◆ Accompagner les porteurs de projets : diagnostic du projet social, de la viabilité économique, préconisation de partenariats technique et financier, aide à la formalisation en vue d'une demande de conventionnement par les services de l'État.
- ◆ Assurer un rôle d'étude et de veille sur l'évolution des pratiques des entreprises et les conditions de leur développement, par le biais d'un Observatoire Régional.

Nos valeurs

AUDACE - Osons, expérimentons, bousculons les lignes, soyons force de changement, pour ouvrir le champ des possibles.



EQUITE - Notre conviction : nul n'est à priori inemployable. « *Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail.* » Déclaration universelle des droits de l'homme – 1948 - Article 23.



ENGAGEMENT - Entreprendre, développer, fabriquer, accompagner, former, sont notre engagement quotidien.

SOLIDARITE - Nous partageons pour grandir ensemble et bâtir chaque jour des territoires plus fertiles en solidarités.

EXIGENCE - Rigueur, savoir-faire, transparence, respect, sont nos marqueurs pour améliorer sans cesse la qualité de nos pratiques.



Nos fondamentaux

Des entreprises à finalité sociale - Faciliter l'accès à l'emploi durable

- ▽ L'exclusion n'est pas une fatalité : **la mise en mouvement par le travail** permet l'insertion durable et effective dans la société.
- ▽ Les entreprises d'insertion **sont à la croisée de politiques publiques de l'emploi et de projets à finalité sociale** portés par des entrepreneurs.
- ▽ Les entreprises d'insertion proposent **un travail salarié, un accompagnement et l'acquisition de compétences** aux demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires des minima sociaux, jeunes sans qualification, seniors, etc.
- ▽ **Les pouvoirs publics participent au financement** de la mission des entreprises d'insertion au service des personnes et de la cohésion sociale.
- ▽ **Les parcours d'insertion sont construits dans une logique de double intensité** : la mobilisation forte des salariés en parcours par leur intensité d'emploi et la mobilisation forte des entreprises par leur intensité d'accompagnement.

Des entreprises à impact territorial - Créer des richesses solidaires

- ▽ Les entreprises d'insertion portent **un projet de territoire inclusif** par des coopérations économiques et sociales innovantes.
- ▽ Les entreprises d'insertion **créent de l'emploi non délocalisable** dans tous secteurs d'activités.
- ▽ **Le projet social repose sur l'activité économique** des entreprises d'insertion : leurs recettes proviennent essentiellement de leur chiffre d'affaires lié à la production et à la commercialisation de biens et de services.
- ▽ Les entreprises d'insertion **créent et redistribuent des richesses dans les territoires** : gain de pouvoir d'achat des salariés, revenus de remplacement, impôts et taxes, etc.
- ▽ Le lien étroit avec les entreprises du territoire permet de **dynamiser l'activité économique des entreprises d'insertion et de construire des passerelles** favorisant l'accès à l'emploi durable des salariés à l'issue de leur parcours.

Les entreprises d'insertion

- ▽ exercent leur mission d'insertion dans le cadre du conventionnement avec l'Etat et de l'agrément des salariés en parcours par Pôle emploi ;
- ▽ garantissent la triple exclusivité d'activité, de moyens et de public, lorsqu'elles sont des entreprises de travail temporaire d'insertion ;
- ▽ sont exemplaires dans le respect des règles fiscales, économiques et juridiques applicables aux TPE/PME ;
- ▽ appliquent les conventions collectives étendues relevant de leurs activités économiques ;
- ▽ respectent un écart raisonnable des rémunérations ;
- ▽ ont recours uniquement, le cas échéant, aux contrats aidés du secteur marchand.

Nos engagements réciproques

- ▽ La fédération agit **au service d'un projet de société plus juste et plus inclusif** où chacun peut vivre dignement, où chacun contribue à la création de richesses économiques et sociales
- ▽ Les valeurs définies dans la charte, sont le **socle commun des engagements au sein de la fédération**.
- ▽ Les membres s'engagent à **faire vivre la démocratie** au sein de la fédération pour permettre à chacun de contribuer aux réflexions et aux décisions.

L'engagement de l'adhérent

- ▽ **Respecter la charte** et la porter pour promouvoir le modèle de l'entreprise d'insertion.
- ▽ Etre **un ambassadeur** de la fédération auprès de ses partenaires.
- ▽ Partager son expérience, son expertise et ses projets dans une **dynamique de construction collective**.
- ▽ **S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de son projet social**, en s'appuyant notamment sur label RSEi délivré par l'AFNOR. L'adhérent s'engage à réaliser un diagnostic qualité dans les deux ans suivant son adhésion.
- ▽ **Être à jour** de la cotisation fédérale.

L'engagement de la fédération

- ▽ **Fédérer et représenter** les entreprises d'insertion (EI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) à l'échelle européenne, nationale et territoriale.
- ▽ Organiser une **vie fédérale dynamique et contributive** tant au niveau national que régional, en proximité avec les adhérents.
- ▽ **Structurer une réflexion en continu** pour construire les modèles d'insertion de demain.
- ▽ Déployer son action dans le cadre du **plan stratégique commun** et mettre en œuvre tous moyens pour favoriser la création, le développement et la professionnalisation des EI/ETTI. La fédération s'engage à accompagner chaque adhérent dans l'obtention du label RSEi élaboré par la fédération en lien avec l'AFNOR.
- ▽ **Garantir la confidentialité** des données et informations transmises dans le cadre des Observatoires et enquêtes.